

	CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-11	
	Nature de l'acte : 7.1 - Décisions budgétaires	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

Le 27/03/2024 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleymou convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/03/2024, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent représenté :

Secrétaire de séance : MAIRE Lucien

05 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Budget principal 2024

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2024 du budget principal de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelles organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités Territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 8 mars 2024,

VU la présentation effectuée aux membres du Conseil Municipal le 21 mars 2024,

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver par chapitre le budget primitif 2024 de la Commune,
- D'adopter le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024 comme suit :
 - **Section de fonctionnement : 563 500 € en dépenses et en recettes**
 - **Section d'investissement : 444 422,93 € en dépenses et en recettes**

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

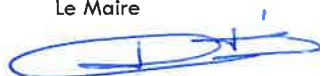
Nomenclature télétransmission :

7.1 - Décisions budgétaires

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 29/03/2024
- Affichée le 29/03/2024
- Certifiée exécutoire le 29/03/2024

Le Maire



Pascal COURTOIS



Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2024-11

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-29T16-45-08.00 (MI251989472)**Identifiant unique de l'acte :** 001-210100350-20240327-DEL2024-11-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**Date de décision :** 27/03/2024**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [DOCBUDG-21010035000011-001024-BP-2024-29032024.XML](#) **Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[DEL 2024-11 - vote du budget prévisionnel 2024.PDF](#)**Type PJ :** 70_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[DOCBUDG-21010035000011-001024-BP-2024-29032024.PDF](#)**Type PJ :** 99_BU - Document budgétaire[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[PJ-DEL2024-11-page signatures BP-2024.PDF](#)**Type PJ :** 99_SE - Fichier de signature électronique[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/03/24 à 16:45

Par **COURTOIS Pascal****Transmis**

Date 29/03/24 à 16:45

Par **COURTOIS Pascal****Accusé de réception**

Date 29/03/24 à 16:51

